

Ecole

Nom :	Ecole pour l'informatique et les techniques avancées
Sigle :	EPITA
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Le Kremlin-Bicêtre

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2021/11-03, n° 2022/11

Objet de la demande d'accréditation

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	École pour l'informatique et les techniques avancées
Spécialité(s) :	Informatique, Sécurité des systèmes numériques
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant, Formation initiale sous statut d'étudiant la 1ère et la 2ème année puis sous statut d'apprenti la 3ème année
Site(s) :	Le-Kremlin-Bicêtre

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole pour l'informatique et les techniques avancées ;
- Vu le rapport établi par Xavier OLAGNE (membre de la CTI, rapporteur principal), Noël BOUFFARD (expert auprès de la CTI, corapporteur), Fatiha NEJJARI (experte auprès de la CTI, experte internationale), Charles DEPONTIEU (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 Novembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Informatique, sur le site de Le Kremlin-Bicêtre	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Sécurité des systèmes numériques, sur le site de Le Kremlin-Bicêtre	FISEA	2025	2027-2028

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Intégrer des élèves de Bachelor dans le conseil de perfectionnement ;
- Garantir le respect des taux d'encadrement académique exigés dans R&O au fur et à mesure de la montée en effectifs et du dédoublement des classes ;
- Établir et mettre en œuvre des mesures pour réduire les risques d'isolement des étudiants de Bachelor ;
- Expliciter et rendre public le processus de diplomation par la VAE.

Pour le BSI spécialité Sécurité des systèmes numériques

- Déployer la démarche compétences jusqu'à l'évaluation des acquis en s'assurant de sa bonne appropriation par l'ensemble des acteurs ;
- Compléter les enseignements aux enjeux de transition écologique et à l'innovation ;
- Poursuivre et adapter selon les résultats obtenus les actions visant à développer la parité et la diversité territoriale des candidats.

Pour le BSI spécialité Informatique

- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Déployer la démarche compétences jusqu'à l'évaluation des acquis en s'assurant de sa bonne appropriation par l'ensemble des acteurs ;
- Compléter les enseignements aux enjeux de transition écologique et à l'innovation ;
- Définir et mettre en œuvre des actions pour augmenter le nombre d'étudiants nationaux.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 novembre 2024

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024

La présidente
Claire PEYRATOUT

